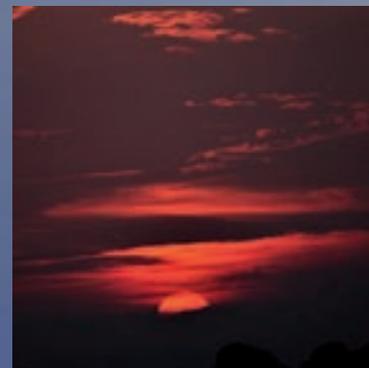


MUESPACH-LE-HAUT

Bulletin d'informations communales

Juillet 2013





Madame Marie HEMMERLIN a fêté son 90^e anniversaire, entourée de ses arrières-petits-enfants, le 19 janvier.

Le 26 mars, Monsieur René GUTZWILLER fêtait son 80^e anniversaire.



Madame Georgette JAROS recevait le maire et les adjoints le 13 avril, à l'occasion de son 80^e anniversaire.



Chers Muespachois

et Muespachois du Haut,

Au moment où je vous écris ces quelques lignes, les rues de la vallée, de la diligence et la rue de la forge auront reçu un nouveau tapis de roulage. Plus de nids de poule, une sécurité assurée par le trottoir de la rue de la Diligence mais également quelques critiques à cause de la vitesse élevée des automobilistes dans ces secteurs. Nous pouvons organiser la gendarmerie avec son radar, mais attention, ce seront peut-être les riverains qui vont se faire prendre... Nous comptons néanmoins sur le civisme des conducteurs. Je fais d'ailleurs remarquer que la rue de la diligence est un chemin de l'association foncière à partir de la maison de M. Groeppelin A. et donc toute personne qui emprunte la rue pour aller à Muespach est passible d'une contravention... Le sens inverse est vrai également. Donc attention !

En septembre vont commencer les travaux d'assainissement des lotissements des Sapins et des Noyers par la rue de la Gare. Les eaux usées vont couler jusqu'au parking du nouveau stade pour être pompées par la rue du bélier dans la rue du vignoble. Cette rue va être remise en état par la CCIG la semaine prochaine de même que la rue de Bâle.

Les trottoirs de la rue de la diligence, le bout manquant de la rue du vignoble, la finition de la rue de la forge et « le tapis provisoire » de la rue de la vallée auront coûté environ 140 000 € au budget de la commune.

Cette mandature ne suffit plus pour les gigantesques travaux de la rue de la vallée, c'est donc à la prochaine équipe municipale, en liaison avec la CCIG de faire ces travaux prévus en 2015-2016.

L'étude pour l'entrée du lotissement du Clos des vergers sera lancée pour la fin de cette année, l'aménagement du carrefour avec la rue qui descend aux terrains de tennis sera pris en compte ainsi que le bout de trottoir manquant devant la maison Stahl.

Pendant le week-end du 15 août, une « colonie benquetoise », dixit M. le maire, sera nos hôtes dans le cadre de notre jumelage (environ 45 personnes). Le programme des festivités vous est distribué avec ce bulletin. Tous les villageois, sans exception, seront invités au verre de l'amitié dans la salle communale après l'office religieux du 15 août, à partir de 11h00.

Enfin je tiens à féliciter les membres et joueurs du football club pour l'organisation parfaite du 50^e anniversaire pendant le week-end de la Pentecôte, où la finale de la coupe du Crédit Mutuel opposant Hirtzbach à Hégenheim a attiré plus de 750 spectateurs malgré un temps exécrable.

Bravo à l'équipe 1 qui monte en division 1, le repêchage du meilleur 3^e a fait son effet, c'est donc une montée administrative qui est bonne à prendre.

BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS.

Votre Maire.

André BOHRER

Séance du 28 janvier 2013

► Urbanisme

Permis de construire

- Déposé par M. Daniel RIBSTEIN, domicilié 9 rue de Bâle à Muespach-le-Haut pour la construction d'un garage : avis favorable.
- Déposé par M. Yves SIMON, domicilié 3 rue de l'usine à Saint-Louis pour la construction d'une maison d'habitation 24 rue des vergers, lot 22 du lotissement « le Clos des vergers » : avis réservé dossier incomplet,

Déclarations d'aliéner :

- Déposée par la société Sodige, sise 10 place du capitaine Dreyfus à Colmar pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 464/6 et 490/133, lot 22 du lotissement « le clos des vergers » 24 rue des vergers d'une contenance de 599 m² à M. Yves SIMON, domicilié 3 rue de l'usine à Saint-Louis : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

► Ouverture de l'enquête publique visant à transformer le plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme

M. le maire indique que le commissaire enquêteur nommé par le Président du Tribunal Administratif est M. Coulon. L'enquête devrait débuter à la fin du mois de février et durer un mois.

Une première réunion s'est tenue en mairie, le mercredi 23 janvier 2013, en présence de M. le maire et de M. Fernand WIEDER avec le commissaire enquêteur. Ce dernier a fait le point sur la procédure de l'enquête publique, le dossier d'enquête et a tenu à se rendre sur le terrain afin d'appréhender au mieux l'économie générale du PLU. Il a ainsi fait le tour des différentes zones et des emplacements réservés.

Concernant le dossier d'enquête publique, M. le maire indique que la relecture des documents, et particulièrement la partie consacrée à la programmation des orientations d'aménagement et de programmation, a mis en évidence un point qui pourrait freiner le développement de la commune ; il y est stipulé « ... il est prévu en matière de programmation que seules deux des trois zones à urbaniser (AUa) prévues pourront être ouvertes à l'urbanisation à l'horizon 2020. La troisième zone ne pourra être mobilisée qu'à partir de 2020 et que si les objectifs démographiques du programme d'aménagement et de développement durable (PADD) n'ont pas été dépassés. »

M. le maire estime que ce paragraphe, dans sa rédaction actuelle, impose de sérier les zones à développer et d'indiquer

formellement quelles seront les deux zones à urbaniser, or à l'heure actuelle, nous ignorons de quelle manière ces trois zones vont s'ouvrir à l'urbanisation, ni dans quel ordre.

Il propose donc qu'au cours de l'enquête publique la Commune de Muespach-le-Haut demande que la rédaction de cet article soit modifiée de la manière suivante : « ... il est prévu en matière de programmation que seules deux des trois zones à urbaniser (AUa) prévues pourront être ouvertes à l'urbanisation à l'horizon 2020. La troisième zone ne pourra être mobilisée qu'à partir de 2020 OU si les objectifs démographiques du programme d'aménagement et de développement durable (PADD) ont été dépassés. »

Cette modification fera l'objet d'une délibération qui sera jointe au registre d'enquête et signifiée au commissaire enquêteur.

► Inscription par anticipation de crédits en section d'investissement

M. le maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, à savoir que dans l'attente du vote du budget primitif 2013, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Conformément aux textes applicables, il propose au conseil municipal de faire application de cet article pour les opérations suivantes :

- Travaux de voirie programme rue Saint-Georges, demande d'inscription par anticipation en 2013 : 55 000 €
- Travaux de voirie programme rue du stade, demande d'inscription par anticipation en 2013 : 24 000 €

Le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

► Opération parvis de l'église : clôture du dossier

M. le maire rappelle que la Commune de Muespach-le-Haut avait engagé un programme de rénovation du parvis de l'église. De nombreux problèmes étaient apparus, notamment au niveau des pavés mais aussi au niveau des pierres de taille utilisées. Il avait été demandé aux entreprises responsables de remédier à ces troubles. Ainsi l'entreprise SCHERBERICH a mis fin aux désordres liés à l'effritement anormal et prématuré des pierres et souhaite donc présenter une facture de 13 144,76 € TTC.

Le conseil municipal autorise M. le maire à honorer la facture.

Les travaux du conseil municipal

► Attribution d'une subvention à l'association Saint-Georges

M. le maire rappelle aux membres du conseil l'activité de l'association Saint-Georges dans la vie du village avec notamment sa participation aux cérémonies du Nouvel An ou de la célébration de la victoire de 1945 ou encore au Téléthon ou à l'opération Tulipes pour l'IRTS.

Considérant l'activité de cette association, le conseil municipal attribue à l'association Saint-Georges de Muespach-le-Haut une subvention de 1 500 €.

► Attribution d'une subvention à l'association des personnes âgées de Luppach

M. le maire indique aux membres du conseil que l'association des personnes âgées de Luppach va organiser son 20^e anniversaire dans la salle polyvalente de Muespach-le-Haut. Cette manifestation permettra de récolter des fonds pour améliorer le bien-être des résidents. Il rappelle que le tarif de location est fixé par l'association de gestion de la salle polyvalente à 850 € mais il propose que la commune verse à cette association une subvention exceptionnelle de 350 €, subvention qui ramènera le montant de la location à 500 €.

Le conseil municipal approuve le versement de cette subvention.

► Attribution d'une subvention à l'association des Amis des Landes

M. le maire indique aux membres du conseil que l'association des Amis des Landes va organiser son assemblée générale le 2 mars 2013 dans la salle polyvalente de Muespach-le-Haut. Il propose que la commune verse à cette association une subvention exceptionnelle de 275 €.

Le conseil municipal approuve le versement de cette subvention.

► Demandes de subvention : collège des missions, banque alimentaire, association des sclérosés en plaque

M. le maire indique qu'il a été destinataire de différentes demandes de subvention. Il rappelle que la Commune n'attribue de subvention qu'aux écoles maternelles et élémentaires ; de la même manière et dans la mesure où la commune participe à la collecte de la banque alimentaire, il ne sera pas attribué de subvention à cette association.

Il est décidé de ne pas attribuer de subvention à l'association française des sclérosés en plaque.

► Attribution d'une subvention au groupement d'action sociale (GAS)

M. le maire indique aux membres du conseil que le groupement d'action sociale nous a fait parvenir sa demande de subvention pour l'exercice 2013. Il rappelle que ce groupement fait office de « comité d'entreprise » pour de nombreuses communes. La participation demandée à la commune est de 75 €.

Le conseil municipal approuve le versement de cette subvention.

► Demande de subvention : école élémentaire - organisation d'une classe de découverte

M. le maire indique aux membres du conseil que l'école élémentaire organisera du 28 avril au 3 mai 2013, une classe de découverte à La Renardière à Aubure. Cette sortie pédagogique concerne 20 enfants de la commune et un enfant extérieur à la commune. Le budget prévisionnel de l'opération est de 10 058,00 €. L'équipe d'encadrement sollicite une subvention afin d'alléger la charge financière des parents. M. le maire indique que traditionnellement la commune de Muespach-le-Haut soutient ce genre d'initiative. Il propose aussi d'intégrer à la demande de subvention l'enfant domicilié à Muespach. Il est demandé 13 € par enfant et par nuitée ce qui représente pour la Commune de Muespach-le-Haut la somme de 1 365 €.

Le conseil municipal accorde la subvention demandée à l'école élémentaire de Muespach-le-Haut.

► Dématérialisation des actes budgétaires de la commune

M. le maire rappelle aux membres du conseil que les actes budgétaires devront être dématérialisés d'ici 2015. Dans le cadre du regroupement de commandes au sein du canton de Ferrette, une offre de prix négociée a été sollicitée auprès de la société Magnus, déjà prestataire de services auprès de nombreuses communes du canton. Pour la commune de Muespach-le-Haut, cette offre se monte à 2 040,03 € HT.

M. le maire propose d'anticiper cette évolution réglementaire et de passer commande du pack logiciel correspondant.

Le conseil municipal approuve le devis présenté par la société Magnus et autorise M. le maire à passer commande.

► Extension du périmètre de la Communauté de Communes Ill et Gersbach

M. le maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération

Les travaux du conseil municipal

intercommunale du Haut-Rhin, la proposition n° 2 intégrait les communes d'Henflingen et d'Oberdorf à la Communauté de Communes Ill et Gersbach. Cette modification du périmètre doit être soumise aux conseils municipaux. L'accord de ces conseils municipaux doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'intégration des communes d'Henflingen et d'Oberdorf au territoire de la Communauté de Communes Ill et Gersbach.

► **Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2011**

M. le maire indique aux membres du conseil que conformément à la loi Chevènement du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ainsi que le compte administratif qui y est rattaché afin que ces derniers en fassent communication aux membres du conseil.

M. le Président de la Communauté de Communes Ill et Gersbach nous a donc fait parvenir le rapport 2011 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Le conseil municipal approuve ce rapport.

► **Forêt communale : travaux patrimoniaux 2013**

M. le maire indique aux membres du conseil que l'ONF nous a fait parvenir le programme des travaux patrimoniaux 2013. Ce programme consiste en des travaux d'entretien des parcelles exploitées, taille des jeunes arbres, remise en état des chemins, etc. Pour l'année 2013, il concerne les parcelles 6p et 9c et se monte à 3 400 € HT se décomposant en 3 040 € HT de travaux et 360 € HT d'honoraires et d'assistance gestion de la main-d'œuvre.

Le conseil approuve ce programme des travaux patrimoniaux 2013.



► **Divers**

► Mme Françoise BROUILLARD rappelle son intervention concernant l'entretien et la taille des arbres fruitiers plantés sur le chemin qui prolonge la rue de la gare. Cette intervention a été mal comprise par un riverain. Elle rappelle que cette taille ne concernait que les arbres fruitiers.

► M. le maire indique aux membres du conseil que M. Stéphane LECAT a fait part de son intention de renouveler l'opération « Zébuland ».

► M. le maire indique qu'une délégation de Benquet sera reçue à Muespach-le-Haut du 13 août au 17 août 2013. Il conviendra de définir plus précisément le programme de ce séjour. Il indique en outre que trois nouveaux couples feront le déplacement. Il conviendra donc de leur trouver un hébergement.

► Le dossier du GERPLAN sera réactualisé avec pour objectif de régler le problème de l'évacuation des eaux de pluie de la rue des prés. Il conviendra avant tout de prendre rendez vous avec le locataire de la parcelle.

► M. Fernand WIEDER informe les membres du conseil que l'assemblée générale de l'association de gestion de la salle polyvalente se tiendra le lundi 11 mars 2013 à 20 heures en mairie.

► Quelques conseillers rappellent qu'une visite de l'Assemblée Nationale et/ou du Sénat avait été évoquée. M. le maire indique qu'il va se renseigner sur les possibilités de visite.

► Urbanisme

Certificats d'urbanisme :

- Déposé par maître Michel STEHLIN, notaire à Hirsingue pour le compte de madame Pierrette HELL domiciliée 40 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut afin de connaître le droit de l'urbanisme attaché à la parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 188 d'une contenance de 288 m² : la parcelle est située en zone U du POS.

Déclarations préalables :

- Déposée par M. Alain LEMAIRE domicilié 7 rue de la vallée à Muespach-le-Haut pour un ravalement de façades : avis favorable.
- Déposée par M. Joël REY domicilié 18 rue de la vallée à Muespach-le-Haut pour un ravalement de façades : avis favorable.
- Déposée par M. Benoit CHARRIER domicilié 6a rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut pour la construction d'un abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par M. Benoît CHARRIER domicilié 6a rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut pour la création d'une pièce dans la cave : avis favorable.
- Déposée par M. Jérôme DUSSOURT domicilié 14 rue de la diligence à Muespach-le-Haut pour la construction d'un abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par M. Pascal NIGLIS domicilié 48 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut pour la construction d'un mur de soutènement et d'une clôture au 5 rue des cigognes : avis favorable.
- Déposée par M. Andréas KIEFNER domicilié 20 rue de la diligence à Muespach-le-Haut pour la construction d'un abri de jardin : avis favorable.

Permis de construire :

- Déposé par M. Yves SIMON, domicilié 3 rue de l'usine à Saint-Louis pour la construction d'une maison d'habitation 24 rue des vergers, lot 22 du lotissement « le Clos des vergers » : avis favorable.
- Déposé par madame Marie-Paule SPRINGNSFELD, domiciliée 6 rue du tilleul à Muespach-le-Haut pour la construction d'un car port : avis favorable.

Permis de démolir :

- Déposé par M. Roger SCHMITT domicilié 8 rue des fleurs à Bartenheim pour la démolition d'une maison d'habitation 2 rue Charles de Gaulle. La maison supporte un potelet d'alimentation ERDF desservant de nombreuses habitations.

► Transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme

Demande de modification du volet programmation des orientations d'aménagement et de programmation.

M. le maire rappelle aux membres du conseil que l'enquête publique liée à la transformation du POS en PLU va débiter le 26 février 2013. Il rappelle que dans sa séance du 28 janvier 2013, le conseil avait été informé que la relecture des documents, et particulièrement de la partie consacrée à la programmation des orientations d'aménagement et de programmation, avait mis en évidence un point qui pourrait freiner le développement de la commune. Il y était en effet stipulé « ... il est prévu en matière de programmation que seules deux des trois zones à urbaniser (AUa) prévues pourront être ouvertes à l'urbanisation à l'horizon 2020. La troisième zone ne pourra être mobilisée qu'à partir de 2020 et que si les objectifs démographiques du programme d'aménagement et de développement durable (PADD) n'ont pas été dépassés. »

Il avait donc été proposé qu'au cours de l'enquête publique, la commune de Muespach-le-Haut demande que la rédaction de cet article soit modifiée de la manière suivante : « ... il est prévu en matière de programmation que seules deux des trois zones à urbaniser (AUa) prévues pourront être ouvertes à l'urbanisation à l'horizon 2020. La troisième zone ne pourra être mobilisée qu'à partir de 2020 OU si les objectifs démographiques du programme d'aménagement et de développement durable (PADD) ont été dépassés. »

M. Fernand WIEDER explique que cette phrase prend un sens complètement différent selon que l'on utilise la conjonction « ET » ou « OU ». En effet, dans le premier cas, si l'on considère que l'objectif démographique à l'horizon 2025 est de 1 200 habitants, la troisième zone ne pourra s'ouvrir à l'urbanisation que si cet objectif démographique n'a pas été atteint alors que dans le deuxième cas, cette zone pourra être urbanisée dès que l'objectif démographique est dépassé.

Pour M. André BOHRER, la question essentielle n'est pas le développement démographique mais bel et bien le maintien d'un bassin de vie avec tous les équipements que suppose une démarche volontariste de développement du village.

M. Claude HEMMERLIN estime qu'il ne faut pas freiner le développement du village parce que justement il est bien situé par rapport au bassin d'emploi de la région bâloise.

M. Fernand WIEDER rappelle que le « OU » permet un développement que n'autorise pas le « ET » de la proposition inscrite dans la partie « programmation des orientations d'aménagement et de programmation ».

M. André BOHRER indique qu'il faut penser à l'avenir

Les travaux du conseil municipal

du village, l'État veut densifier nos villages en imposant la construction dans les « dents creuses » et en taxant les terrains laissés vacants.

M. Stéphane NIGLIS estime qu'il n'est pas normal que des lois puissent imposer une « obligation de construire ».

Il ressort du débat la délibération suivante :

M. le maire rappelle aux membres du conseil que la commune a souhaité transformer son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Le commissaire enquêteur a pris connaissance des pièces du dossier et s'est rendu sur le terrain afin de mieux cerner les différents zonages et emplacements réservés. L'enquête publique débutera le 26 février 2013.

Cependant, il est apparu que la rédaction du volet consacré aux orientations d'aménagement et de programmation qui comprend trois zones AUa risquait de freiner le développement de la commune.

Il donne donc lecture de ce paragraphe tel qu'il est actuellement rédigé « ... il est prévu en matière de programmation que seules deux des trois zones à urbaniser (AUa) prévues pourront être ouvertes à l'urbanisation à l'horizon 2020. La troisième zone ne pourra être mobilisée qu'à partir de 2020, et que si les objectifs démographiques du programme d'aménagement et de développement durable (PADD) n'ont pas été dépassés. »

Cet article impose à la commune de sérier les zones à développer alors même que nous ignorons dans quelle mesure et à quel rythme ces zones vont s'ouvrir à l'urbanisation. Ainsi à supposer qu'un projet verrait le jour simultanément sur les trois zones, l'un des trois serait refusé ou remis après 2020.

M. le maire propose donc une nouvelle rédaction de cet article et en donne lecture «... il est prévu en matière de programmation que seules deux des trois zones à urbaniser (AUa) prévues pourront être ouvertes à l'urbanisation à l'horizon 2020. La troisième zone ne pourra être mobilisée qu'à partir de 2020, OU si les objectifs démographiques du programme d'aménagement et de développement durable (PADD) ont été dépassés. »

Le conseil municipal autorise M. le maire à faire part de cette demande de modification à M. le commissaire enquêteur.

► **Création d'un trottoir rue de la diligence**

M. le maire indique aux membres du conseil que la rue de la diligence a connu un fort accroissement urbanistique avec l'emménagement de nombreux couples avec enfants. De nouvelles maisons d'habitation se sont construites du côté pair et il est apparu que la conduite d'adduction d'eau avait été placée en domaine privé. La communauté de communes Ill et Gersbach va donc entreprendre les travaux de déplacement de cette conduite pour la placer sur la voie. Dans la mesure où ces travaux vont immanquablement engendrer une réfection de la

voirie, M. le maire estime qu'il serait opportun d'en profiter pour créer un trottoir coté impair.

Il indique qu'en 2006, la commune avait déjà envisagé de créer un trottoir dans cette rue et que l'estimation se montait à environ 52 000 € HT. Il conviendra donc d'actualiser ce chiffrage et de lancer une consultation en procédure adaptée.

Le conseil municipal approuve le projet de création d'un trottoir rue de la diligence et autorise M. le maire à lancer une consultation afin de sélectionner les entreprises qui réaliseront les travaux.

► **Inscription par anticipation de crédits en section d'investissement**

M. le maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales à savoir que dans l'attente du vote du budget primitif 2013, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année précédente.

Conformément aux textes applicables, il propose au conseil municipal de faire application de cet article pour l'opération correspondant aux travaux de voirie de la rue Saint-Georges, pour laquelle le montant inscrit en 2012 est de 450 000 €. La demande d'inscription par anticipation en 2013 est de 55 000 €.

Le conseil municipal accepte les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

► **Contrôle des poteaux d'incendie : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage**

M. le maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre d'un groupement de commande, la communauté de communes Ill et Gersbach a fait procéder au contrôle de tous les poteaux d'incendie de la commune.

Le montant de cette dépense est de 1 000,77 € TTC. M. le maire propose d'inscrire cette dépense en section de fonctionnement et d'autoriser M. Fernand WIEDER, 1^{er} adjoint au maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'oeuvre.

Le conseil donne son accord à la passation d'une convention de maîtrise d'oeuvre avec la communauté de communes Ill et Gersbach dans le cadre du contrôle des poteaux d'incendie.

► **Sonorisation de la place de l'église**

M. le maire indique aux membres du conseil qu'il avait été évoqué un programme de sonorisation de la place de l'église. Le montant de ces travaux était de 902 € HT soit 1 078,79 € TTC.

Les travaux du conseil municipal

M. le maire propose d'approuver ce programme et d'inscrire la dépense en section d'investissement.

Le conseil municipal approuve le programme de sonorisation de la place de l'église pour un montant hors taxes de 902 €.

► Remplacement des fenêtres de cave de la mairie : approbation de la facture

M. le maire indique aux membres du conseil que les fenêtres de cave de la mairie étaient toutes brisées ; la facture des établissements Tryba se monte à 1 168,89 € HT, soit 1 397,99 € TTC.

Le conseil municipal approuve la facture émise par la société Tryba ,

► Rue Saint-Georges : enfouissement du réseau France Telecom

M. le maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre du programme de voirie « rue Saint-Georges », il avait été prévu d'enfouir les réseaux basse tension dont celui de France Telecom à la fois dans la rue Saint-Georges mais aussi dans la rue de la forge. France Telecom nous a fait parvenir une facture de 9 581,90 € TTC pour la partie étude et Orange nous a fait parvenir une facture de 2 132,84 € pour la partie travaux.

Le conseil municipal approuve les deux factures.

► Court de tennis : achat d'un tableau d'affichage

M. le maire indique aux membres du conseil que le tableau d'affichage des courts de tennis est endommagé et qu'il conviendrait de le changer. La dépense se monterait à 735 € HT, soit 879,06 € TTC

Le conseil municipal approuve l'achat d'un nouveau tableau d'affichage extérieur pour les courts de tennis pour un montant de 735 € HT auprès de la société Discount collectivités.

► Modification des rythmes scolaires

M. le maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement

des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;

- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5 h 30 maximum pour une journée et 3 h 30 maximum pour une demi-journée ;

- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et présente des garanties pédagogiques suffisantes.

L'organisation de la semaine scolaire est décidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur après avis du maire intéressé.

A ces 24 heures d'enseignement viendront s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires, organisées en groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.

Il est précisé que de plus, les collectivités territoriales, selon les besoins recensés localement et en fonction de leurs ressources, pourront proposer aux enfants des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et s'inscrivant dans la complémentarité et la continuité de celui-ci. Les maires ainsi que les conseils d'école auront la possibilité de présenter des projets d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2013, dans le respect des principes posés par le décret. Ces projets, élaborés en concertation avec tous les membres de la communauté éducative, pourront concerner la durée de la pause méridienne et les horaires d'entrée et de sortie des écoles, ainsi que les modalités d'articulation des temps d'enseignement et des temps d'activités éducatifs. Ils seront transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale dans le courant du troisième trimestre de cette année scolaire.

Cela étant, le décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée de l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

M. le maire rappelle l'organisation scolaire et périscolaire actuellement en place.

M. le maire précise les difficultés rencontrées et justifiant un report de la date d'effet de la réforme :

► les incertitudes concernant l'encadrement des activités.

Les travaux du conseil municipal

Aucune information n'est encore disponible sur les qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'éducation nationale ;

- les incertitudes concernant les financements. Si la collectivité faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait certes prétendre aux incitations financières annoncées. Mais cette source de financement ne semble acquise que pour cette année scolaire. Le coût annoncé par plusieurs associations d'élus est de 50 € par an et par élève (avec un complément de 40 € par élève pour les communes éligibles à la DSU et la DSR cibles). Cette dépense, non compensée à terme semble-t-il, nécessite une adaptation très profonde de notre budget.

En dernier lieu, M. le maire insiste sur le fait qu'il faut avant tout dialoguer avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves afin de définir pratiquement les modalités de la mise en œuvre de cette réforme.

Le conseil sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

► Organisation du séjour de la délégation de Benquet

M. le maire indique aux membres du conseil que la délégation de Benquet sera composée de 42 ou 44 adultes et 2 enfants.

Un pot d'accueil sera organisé le 13 août 2013 au club house du FC Muespach.

Madame Denise SCHERMESSER indique qu'elle va contacter M. le curé afin de faire dire une messe le 15 août 2013.

► Divers

- M. Lionel SCHOLLER a remplacé M. Antoine SCHLEGEL, en congé, lors des dernières opérations de déneigement.
- M. le maire indique qu'à compter de la rentrée 2013, les tarifs d'utilisation de la piscine de la communauté de communes du Jura Alsacien vont augmenter de manière significative.
- M. Fernand WIEDER fait un compte rendu de la réunion du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.



Fin du chantier dans la rue de la diligence, avec de nouveaux trottoirs et pose d'un nouveau revêtement sur la chaussée

Les travaux du conseil municipal

Séance du 8 avril 2013

► Urbanisme

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par Mme Chantal GROSGUTH, domiciliée 56A rue principale à Oberdorf, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 188, rue Saint-Georges d'une contenance de 188 m² à M. Gilbert JULLY, domicilié 15 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut: la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Déclarations préalables

- Déposée par M. Patrice AMANN, domicilié 2B rue de Delle à Muespach-le-Haut, pour la pose d'un velux : avis favorable.
- Déposée par M. Pierre-Antoine ROSEMARY, domicilié 11 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, pour la pose d'une baie vitrée, d'un velux, d'une isolation extérieure et la surélévation d'une partie du bâtiment : avis favorable.
- Déposée par M. Christophe SCHIEBLER domicilié 16 rue des noyers à Muespach-le-Haut pour la construction d'une pergola : avis favorable.
- Déposée par M. Jean-François COQ, domicilié 2 rue des jardiniers à Muespach-le-Haut, pour un ravalement de façades : avis favorable.
- Déposée par M. Fernand WIEDER, domicilié 3 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, pour le remplacement d'un volet bois battant par un volet roulant : avis favorable.

Permis de construire :

- Déposé par Mme Nadine RUNSER, domiciliée 60 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut, pour l'extension et la rénovation avec création de deux logements d'une maison d'habitation : avis favorable.
- Déposé par Mme Nicole HATSTATT, domiciliée 10 place de l'église à Muespach-le-Haut, pour la création d'un hangar agricole: avis favorable.
- Déposé par M. Christophe NAEGELY, domicilié 8A rue des noyers à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un car port : avis favorable.

► Approbation du compte administratif 2012

M. le maire expose aux membres du conseil les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2012.

M. le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Denise SCHERMESSER, maire

adjointe chargée des finances, adopte le compte administratif de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	736 764,06 €	521 898,73 €
Recettes	874 455,95 €	708 447,80 €
Résultat	137 691,89 €	186 549,07 €

Le conseil constate que le compte de gestion et le compte administratif sont conformes en écriture.

► Vote des taux d'imposition 2013

M. le maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux, notamment les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2013 comme suit :

	Taux	Taux	Bases	Produit
TH	19,67 %	19,67 %	1 073 000 €	211 059 €
TFB	11,79 %	11,79 %	700 000 €	82 530 €
TFNB	45,33 %	45,33 %	31 000 €	14 052 €
CFE	21,72 %	21,72 %	31 200 €	6 777 €
				314 418 €

► Vote du budget primitif 2013

M. le maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif et ses grandes orientations.

Après avis de la commission des finances en date du 2 avril 2013, ayant entendu les explications de Madame Denise SCHERMESSER, maire adjointe, chargée des finances, le conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	604 198 €	604 198 €
Fonctionnement	829 160 €	829 160 €

Les travaux du conseil municipal

► Attribution de subventions : exercice 2013

Le conseil municipal décide de verser aux associations suivantes, pour l'exercice 2013, les subventions telles qu'elles figurent ci-dessous :

Association	Subvention
Tennis Club de Muespach-le-Haut	1 054,00 €
Football Club Muespach	1519,00 €
Ass. USEP Ecole de Muespach-le-Haut	414,80 €
Bibliobus	122,00 €
Apalib	1 420,00 €
Chanteurs de l'amitié	250,00 €
Terre des Hommes Alsace	275,00 €
Total	5 054,80 €

► Achat d'un placard de rangement

M. le maire indique aux membres du conseil que le local du club de tennis aurait besoin d'un placard de rangement. Cet équipement devant être réalisé sur mesure pour s'adapter aux dimensions de la pièce qui doit le recevoir, un devis a été demandé aux établissements Wanner de Wentzwiller. Ce devis est de 3161 € HT soit 3 780,56 € TTC.

Le conseil municipal approuve cet achat.

► Agents saisonniers : exercice 2013

M. le maire rappelle aux membres du conseil que la commune a souhaité engager chaque été, des agents saisonniers afin de suppléer au congé de l'agent titulaire et de répondre à un regain d'activité estivale.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de créer 7 postes d'agents saisonniers pour la période du mois de juin à août 2013, fixe le temps de travail à, au plus, 35 heures hebdomadaire, dit que les contrats de travail seront établis pour une durée maximale de six semaines, fixe la rémunération mensuelle des agents ainsi recrutés sur la base de l'indice brut 281 indice majoré 283, l'indemnité de résidence, le supplément familial.

► Divers

- M. le maire rappelle que la commune s'est engagée à créer un aménagement de sécurité à l'entrée ouest de l'agglomération au niveau de la sortie du lotissement « le Clos des Vergers ». M. le maire propose, qu'en attendant que le lotisseur ait finalisé les voiries et que ces dernières aient été intégrées au domaine public, de mettre en place un fil d'eau entre la rue des vergers et la rue de Delle. Une fois la rue des vergers définitivement achevée, le projet d'aménagement de sécurité « entrée ouest » pourra être lancé.
- M. Fernand WIEDER fait un compte rendu de la réunion du SDAU concernant le schéma de cohérence territoriale (SCOT). Il rend le conseil attentif au fait que notre plan local d'urbanisme devra être en conformité avec le SCOT.
- Madame Denise SCHERMESSER indique que le couloir de l'école devra être repeint. Un devis a été demandé à l'entreprise de peinture FOUARD. Au cours de cette discussion, l'état du bâtiment préfabriqué est évoqué. Un débat s'engage quant à la pertinence de construire une nouvelle école pour anticiper l'évolution démographique de la commune. Il est rappelé que l'évolution de la population ne coïncide pas forcément avec l'évolution de la population scolaire et que la politique actuelle en matière d'éducation est plutôt de créer des pôles scolaires que de construire des écoles communales.
- S'agissant de la réforme des rythmes scolaires, M. Serge SPRINGINSFELD indique que les collectivités n'ont pas d'obligation d'accueil ou d'organisation des activités périscolaires. Si elles le font, elles ont aussi la possibilité de facturer ces prestations supplémentaires aux parents.
- Madame Annick WALDT demande si la tête de buse de la rue des prés a été commandée ; il est répondu par l'affirmative.
- M. Stéphane NIGLIS demande s'il ne serait pas possible d'envisager une réfection partielle du revêtement de la rue de la vallée. Cette dernière est en effet en piteux état. Il signale aussi un affaissement juste après le pont de la rue de Bâle, côté pair.
- M. Philippe BOEGLIN demande s'il est maintenant possible de déconnecter les fosses septiques. Il est répondu que la communauté de communes informe les habitants concernés par courrier.
- M. Philippe BOEGLIN demande à connaître l'état d'avancement du projet de déchèterie intercommunale. Il est répondu que l'ouverture des plis est prévue pour le 11 juillet 2013 et que le permis de construire a été accordé.

► Urbanisme

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par Mme Christine LAMULLE, domiciliée 5 rue du chêne à Muespach-le-Haut, pour la vente des parcelles bâties cadastrées section 2 n° 221 et 222, 5 rue du chêne d'une contenance de 959 m² à M. Olivier MORABITO, domicilié 5 rue du chêne à Muespach-le-Haut: la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par M. Hervé WALCZAK, domicilié 28 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 3 n° 347/89, 28 rue de la vallée d'une contenance de 604 m² à Mlle Laetitia SCHLACHTER, domiciliée 80D rue principale à Roppentzwiller la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Certificats d'urbanisme

- Déposé par la SCP Tresch et Thuet, notaires à Mulhouse pour la vente par Mme Christine LAMULLE des parcelles bâties cadastrées section 2 n° 221 et 222, 5 rue du chêne, d'une contenance de 959 m²: terrain situé en zone U du POS.
- Déposé par Jean-Marc BROM, notaire à Hégenheim pour la vente par M. Hervé WALCZAK de la parcelle bâtie cadastrée section 3 n° 347/89, 28 rue de la vallée, d'une contenance de 604 m² : terrain situé en zone U du POS.

Déclarations préalables

- Déposée par M. Pascal HATSTATI, domicilié 61 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut, pour la pose d'un garde corps : avis favorable.
- Déposée par M. Hubert HEMMERLIN, domicilié 1a rue de la forge à Muespach-le-Haut, pour la pose de panneaux photovoltaïques : avis favorable.
- Déposée par M. René GUTZWILLER domicilié 46 rue de Bâle à Muespach-le-Haut pour un ravalement des façades : avis favorable.
- Déposée par M. Michel LEONI, domicilié 10 rue de la diligence à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'une clôture : avis favorable.
- Déposée par M. Yannick BAUMANN, domicilié 4 rue de la gare à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un abri de jardin : avis favorable.

Permis de construire

- Déposé par M. Michael POCOCK, domicilié 15 lotissement Haulen à Walheim, pour la construction d'une maison d'habitation 7 rue des vergers : avis défavorable en raison du non respect des hauteurs du garage sur limites séparatives.

- Déposé par Mme Nicole HATSTATI, domiciliée 10 place de l'église à Muespach-le-Haut, pour la création d'un hangar agricole: avis favorable.

► Transformation du POS en PLU : avis du conseil municipal sur le rapport conclusion du commissaire enquêteur

M. Fernand WIEDER rappelle aux membres du conseil que la communauté de communes Ill et Gersbach, compétente en matière d'aménagement de l'espace, a, à la demande de la commune, entrepris la transformation du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme. A cet effet, une enquête publique a été diligentée du 26 février au 27 mars 2013 et un commissaire enquêteur a été nommé par le président du tribunal administratif.

Ce dernier a remis son rapport conclusion et il convient pour la commune d'émettre un avis avant son passage devant le conseil communautaire.

Le conseil municipal considérant le rapport conclusion rédigé par le commissaire enquêteur et présenté au conseil municipal ainsi que l'avis favorable assorti des 5 réserves et des 2 recommandations qui figurent en conclusion de ce rapport, émet un avis favorable aux observations du commissaire enquêteur, demande que les réserves soient levées et que les recommandations soient suivies et demande à M. le président de la communauté de communes Ill et Gersbach de poursuivre la procédure.

► Rue de la diligence : création d'un trottoir

M. Fernand WIEDER rappelle aux membres du conseil que la commune a souhaité créer un trottoir dans la rue de la diligence, côté impair.

Des devis ont été demandés aux entreprises ENCER de Roppentzwiller et TP3F de Blotzheim.

Le devis de l'entreprise ENCER se monte à 62 965 € HT et celui de l'entreprise TP3F à 58 350 € HT.

Il propose donc de retenir l'entreprise TP3F de Blotzheim.

Le conseil municipal autorise M. le maire à passer commande de ces travaux auprès de l'entreprise TP3F de Blotzheim.

Toujours dans le cadre de ce programme, M. Fernand Wieder rappelle qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit encore être passée entre la commune de Muespach-le-Haut et la communauté de communes Ill et Gersbach afin de déterminer la répartition des coûts de réfection de la couche de

roulement entre la commune et la communauté de communes. Ce point devra faire l'objet d'une délibération ultérieure.

► Rue de la vallée : réfection de la couche de roulement

M. Fernand WIEDER rappelle aux membres du conseil que la rue de la vallée est en très mauvais état. De très nombreux nids de poule rendent son accès chaotique et dangereux et ce malgré les opérations annuelles de point à temps, et elle ne peut rester en l'état. M. Fernand WIEDER propose donc de faire procéder à une réfection simple de la couche de roulement. Un devis demandé à l'entreprise TP3F de Blotzheim indique que la dépense se monterait à 14 270 € HT soit 17 066,92 € TTC.

Le conseil municipal approuve ce programme de travaux de réfection de la rue de la vallée et autorise M. le maire à passer commande de ces travaux auprès de l'entreprise TP3F de Blotzheim,

► Acquisition d'une sauvegarde externe pour la mairie

M. Fernand WIEDER rappelle aux membres du conseil que lors de l'élaboration du budget primitif 2013, il avait été prévu l'acquisition d'une sauvegarde externe pour le secrétariat de mairie. Une offre demandée aux établissements Ellenbach d'Aspach indique que le coût de cet équipement se monte à 246,43 € HT pour le serveur et 69,46 € HT par disque dur. Il propose d'acquérir deux disques durs.

Le conseil municipal autorise M. le maire à passer commande de cet équipement auprès de la société Ellenbach,

► Pose d'une tête de sécurité rue des prés

M. Fernand WIEDER rappelle aux membres du conseil que la rue des prés est fréquemment inondée en cas de fortes pluies. Il a été décidé de poser une tête de sécurité dans le fossé immédiatement en amont de la rue des prés afin de mieux canaliser les eaux de pluie.

Cet équipement a été posé par l'entreprise SOGEA pour un montant HT de 910 €, soit 1 088,36 € TTC.

Le conseil municipal approuve l'achat et la pose d'une tête de sécurité dans la rue des prés.

► Réfection du couloir de l'école primaire

M. Fernand WIEDER rappelle aux membres du conseil que le couloir de l'école primaire aurait besoin d'être rafraîchi. Le devis demandé à l'entreprise de peinture FOUARD se monte à 5 627,28 € HT soit 6 730,23 € TTC.

Il propose d'accepter cette offre de prix et de passer commande

des travaux de manière à ce qu'ils soient réalisés pendant les congés scolaires.

Le conseil municipal approuve ces travaux.

► Attribution d'une subvention à la musique Concordia de Waldighoffen

M. Fernand WIEDER indique aux membres du conseil que la Concordia de Waldighoffen anime régulièrement et gracieusement de nombreuses manifestations dans la commune : cérémonie du Nouvel An ou encore les cérémonies du 8 mai. Il propose que la commune verse à cette association une subvention exceptionnelle de 275 €.

Le conseil municipal approuve le principe du versement de cette subvention.

► Remboursement d'un versement indu : amicale de sapeurs pompiers

M. Fernand WIEDER indique aux membres du conseil que Groupama, assureur de la commune, a versé à la commune la somme de 1 196 € correspondant à un sinistre ayant eu lieu dans le local de l'amicale, situé dans la salle polyvalente. Il propose de reverser cette somme à l'amicale des Sapeurs Pompiers.

Le conseil décide de reverser cette somme à l'amicale des Sapeurs Pompiers.

► Nouveau vestiaire - habillage du totem

M. Fernand WIEDER rappelle aux membres du conseil que le totem du nouveau vestiaire a été habillé avec le blason de la commune et le sigle du club. Le coût de cette opération s'est monté à 2 654 € HT soit 3 174,18 € TTC. Ce matériel a été fourni par la société Gigagraf de Héisingue qui a d'ailleurs offert la conception graphique.

Le conseil municipal autorise M. le maire à honorer la facture présentée par la société Gigagraf.

► Venue des Landais

Mme Denise SCHERMESSER rappelle que nos amis de Benquet seront à Muespach-le-Haut du 13 au 17 août 2013.

Le programme devrait se dérouler de la manière suivante :

- 13 août : accueil et verre de l'amitié dans le nouveau vestiaire club-house.
- 14 août : journée dans les familles d'accueil.
- 15 août : messe suivie d'un repas pris en commun dans la salle polyvalente.
- 16 août : journée excursion, sortie sur la « route du cristal » la question du repas du soir reste en suspens.



Un élève talentueux...



Un auditoire attentif et enthousiaste...



Des personnes méritantes honorées...

Don du sang

Bronze 1^{er} niveau (3^e don femmes et 5^e don hommes) :

Séverine HEMMERLIN et Bénédicte RICHERT

Bronze 2^e niveau (10^e don) :

Chantal IFRID, Alexandra NIGLIS, Olivier GROEPELIN, Serge WISSELMANN, Lydie HIRSCHLER, Stéphanie BISEL

Argent (75^e don) :

Aimé METZGER

Quêteuses Ligue contre le cancer :

Georgette FOUARD, Christine HAEGI, Colette STEHLIN

Agents recenseurs :

Fabienne REY et Colette STEHLIN



*Images de la
commémoration
du 8 mai 1945*



Été 2013 : quelques gros chantiers s'achèvent...





*50^e anniversaire du FC Muespach et inauguration
du terrain synthétique et du club-house*



Les travaux du conseil municipal

Toujours dans le cadre de cette manifestation, il manque toujours deux familles d'accueil. Une information municipale sera diffusée afin de voir si d'autres familles seraient intéressées.

► Voyage d'étude à Paris

M. Fernand WIEDER rappelle le projet de voyage d'étude à Paris avec visite du Sénat. Il indique que les services de la sénatrice Catherine Troendle ont d'ores et déjà fait parvenir en mairie l'autorisation de visite. Il indique aussi que certains conseillers municipaux de Roppentzwiller seraient intéressés par ce voyage et souhaiteraient s'y associer.

Mme Denise SCHERMESSER interroge les membres du conseil présents afin de déterminer le nombre de personnes intéressées. Ce nombre s'élève à 21 et pourrait se monter à 27 avec les conseillers de la commune de Roppentzwiller.

► Acquisition de terrain

M. Fernand WIEDER rappelle aux membres du conseil que la commune a décidé d'acquérir, à titre gracieux, des parcelles nécessaires à l'élargissement de la rue des jardiniers.

Mme et M. Jean-François COQ, domiciliés 2 rue des jardiniers à Muespach-le-Haut ont décidé de céder gracieusement à la commune les parcelles cadastrées section 1 numéro 316 et 318, rue des jardiniers, d'une contenance totale de 27 m². M. le maire propose donc de les acquérir gracieusement grâce à un acte en la forme administrative.

Le conseil municipal, considérant que l'acquisition à titre gratuit de cette parcelle permettra, le moment venu, l'élargissement de la rue des jardiniers, approuve l'acquisition gracieuse des parcelles cadastrées section 01 numéro 316 et 318 d'une contenance de 27 m², rue des jardiniers, appartenant à Mme et M. Jean-François COQ, domiciliés 2 rue des jardiniers à Muespach-le-Haut, indique qu'un acte en la forme administrative sera rédigé en mairie de Muespach-le-Haut et autorise M. Fernand WIEDER, premier adjoint à signer l'acte authentique à intervenir.

► Divers

- M. Serge MONCHALIN fait un compte rendu de l'assemblée générale du GIC 27. Il indique que les chasseurs se plaignent d'une fréquentation accrue de la forêt. Il indique aussi que les dégâts de sangliers ont été moins importants cette année et se sont montés à 32 782 € bien que 240 sangliers aient été abattus dans le GIC 27.
- La question du système des priorités à droite est évoquée. Si le principe ne soulève pas de débat, les conseillers sont d'avis qu'il serait opportun de mieux signaler ces priorités.
- M. Serge SPRINGINFELD rappelle qu'une commission « ancien local des pompiers » a été créée. Il suggère que cette commission se réunisse sur place le 4 juin 2013.
- M. Philippe BOEGLIN indique qu'il a été saisi d'une demande du conseil de Fabrique qui souhaite qu'une interdiction de stationner soit matérialisée devant la porte du presbytère.
- M. Stéphane NIGLIS pense qu'il faudrait organiser une campagne de marquage au sol, en effet les nombreux travaux de voirie effectués ces derniers temps ont fait disparaître la plupart des marquages. Il lui est répondu qu'il est prévu une nouvelle campagne de marquage à la fin de tous les travaux de voirie en cours dans la commune.
- M. Martin STEHLIN souhaitait aussi évoquer la question du marquage et revient sur une de ses précédentes interventions qui concerne l'orgue de l'église. Ce dernier aurait en effet un besoin urgent de réfection. Mme Denise SCHERMESSER confirme cette nécessité et répond que l'initiative doit venir du conseil de Fabrique et non de la commune, sans que cette maîtrise d'oeuvre associative ne remette en cause l'aide de la commune de Muespach-le-Haut.



La couche de roulement a été refaite provisoirement dans la rue de la vallée, en attendant les travaux d'assainissement

► Urbanisme

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par société SODIGE sise 10 place du capitaine Dreyfus à Colmar, pour la vente des parcelles non bâties cadastrées section 1 n° 496/1 et 497/6, d'une contenance de 163 m² à M. Aldo VITALE et Madame Céline LEDOUX, domiciliés 11 rue de Delle à Muespach-le-Haut: la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Déclarations préalables

- Déposée par M. Ernesto STERLI, domicilié 2A rue de Delle à Muespach-le-Haut, pour la modification d'une porte fenêtrée en baie vitrée : avis favorable.
- Déposée par M. Jean-Louis GUTZWILLER, pour la pose d'une clôture au 3 rue des sapins : avis favorable.

► Rue de la diligence : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

M. le maire rappelle que les travaux d'assainissement réalisés par la communauté de communes Ill et Gersbach dans la rue de la diligence comprenait une partie « réfection de voirie ». Ce poste « réfection de voirie » ne comportait cependant pas la totalité de la rue de la diligence, il restait encore 1 229 m² à la charge de la commune. M. le maire propose donc qu'il soit procédé, sous la forme d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes, à la réfection complète des enrobés de la rue de la diligence en bénéficiant des prix du marché.

Le montant de cette dépense est de 35 026,50€ TTC, M. le maire propose d'inscrire cette dépense en section d'investissement sachant qu'elle ne pourra émarger au fond de compensation de la TVA.

Le Conseil donne son accord à la passation d'une convention de maîtrise d'oeuvre avec la communauté de communes Ill et Gersbach dans le cadre de la réfection des enrobés de la rue de la diligence.

► Divers urbanisme

M. le maire indique qu'il a rencontré M. Rémy KORNMANN dans le cadre de l'aménagement de la parcelle communale située rue de Ferrette, en face du réservoir et sur laquelle se trouve le calvaire. Les sapins vont être abattus et un léger aménagement paysager sera réalisé. La propriétaire de la parcelle voisine sera informée de l'opération.

► Nouvelle composition des établissements publics de coopération intercommunale : répartition des sièges au sein du conseil communautaire

Dans le cadre de la loi n°2010-1563, modifiée par la loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation des communes dans les communautés de communes et d'agglomération (loi n°2012-1561), les règles de composition du conseil communautaire ont été modifiées.

M. le maire expose au conseil qu'une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou à défaut à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Vu les propositions du conseil communautaire de la communauté de communes Ill et Gersbach (CCIG) par délibération du 23 mai et 30 juin 2013, le conseil municipal de Muespach-le-Haut approuve le nombre de délégués et la répartition selon les communes de la nouvelle composition du conseil communautaire selon le tableau ci-dessous :

	Population INSEE 2013	Nombre de délégués
Henflingen	198	2
Ruederbach	358	2
Grentzingen	537	2
Oberdorf	573	2
Werentzhouse	575	2
Roppentzwiller	721	2
Steinsoultz	783	3
Muespach	854	3
Durmenach	955	3
Muespach-le-Haut	1 006	3
Waldighoffen	1 493	3
TOTAL		27 délégués

Les travaux du conseil municipal

► Cadeau aux Landais

Il est rappelé qu'il avait été décidé, tant du côté de Benquet que de celui de Muespach-le-Haut, de ne plus offrir de cadeau lors des déplacements dans les communes jumelées.

► Divers

- M. Fernand WIEDER fait un compte rendu de la réunion de la communauté de communes Ill et Gersbach au cours de laquelle a été approuvé le PLU de Muespach-le-Haut.
- M. Serge SPRINGINFELD rappelle que la publication du bulletin communale est prévue vers le 15 juillet ; il demande à tous ceux qui souhaitent faire paraître un article de le lui faire parvenir au plus vite.
- M. Serge SPRINGINFELD fait un compte rendu de la première réunion de la commission « rénovation de l'ancien dépôt des sapeurs-pompiers ». Un devis a été demandé à l'établissement Schmitt pour la charpente. Il faudrait changer la porte et les fenêtres, ce qui pourrait être fait en régie, grâce à M. Henri OFFNER qui serait prêt à réaliser ces travaux de menuiserie. Il faudrait enfin penser à éclairer le local. Le local ainsi restauré servirait à entreposer et à mettre en valeur la pompe à bras rénovée par les sapeurs-pompiers de Muespach-le-Haut. Les sapeurs-pompiers pourraient aussi prendre en charge à titre bénévole la remise en peinture du local.
- Madame Françoise BROUILLARD signale que les grillades du club perce-neige auront lieu le jeudi 27 juin. Elle profite de l'occasion pour remercier M. Hubert SCHERMESSER qui a taillé les arbres situés sur le chemin qui prolonge la rue de la gare.
- Madame Françoise BROUILLARD signale en outre un problème avec les sonneries des cloches de l'église.
- M. Philippe BOEGLIN indique qu'il a été saisi d'une demande du conseil de fabrique qui souhaite qu'une interdiction de stationner soit matérialisée devant la porte du presbytère.
- M. Stéphane NIGLIS demande si la réfection des enrobés de la rue du vignoble est programmée. Il est répondu que oui.
- Madame Annick WALD indique que malgré les fortes pluies de ces derniers jours, la rue des prés n'a pas connu de problèmes d'inondation. Elle interroge M. le maire sur les dispositifs agro-environnementaux existants qui permettraient de régler les problèmes de coulées de boue que connaissent certains secteurs de la commune.
- M. Philippe BOEGLIN demande s'il est prévu de remettre en état l'entrée de l'ancien terrain de football. Il est répondu qu'il s'agit là de travaux à réaliser par l'entreprise SOGEA.
- M. Philippe BOEGLIN demande à qui incombe la charge de l'entretien des fossés. Il est répondu que les fossés situés le long des voies communales sont de la compétence de la commune, les autres de l'association foncière.
- Madame Francine GUTZWILLER fait part des effectifs prévus en maternelle : 25 en petite section, 21 en moyenne section, 17 en grande section, soit un total de 63 élèves pour deux classes et 3 ATSEM.
- Elle indique en outre qu'il n'y aura pas de fête de l'école cette année.
- M. Jean-Paul GROEPELIN indique qu'un trou s'est formé dans le fossé au bout de la rue Saint-Georges. Il indique qu'il conviendrait de remédier au problème sous peine de voir l'eau raviner les fondements de la rue.
- M. Martin STEHLIN indique que le conseil de fabrique s'est lancé dans la réflexion à propos de la rénovation de l'orgue de l'église.



La pose des enrobés marque également la fin d'un long chantier dans la rue de la forge

Informations pratiques

► Pour joindre le secrétariat de mairie

Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

1 rue de Delle

68640 Muespach-le-Haut

Par téléphone :

03 89 68 60 26

Par fax :

03 89 68 78 64

Par courrier électronique :

mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr

Le site internet de la commune :

www.muespach-le-haut.fr



Le secrétariat de mairie sera fermé
du 22 juillet au 3 août 2013 !!!



► Fonctionnement du secrétariat de mairie

Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.

► Muespach-le-Haut sur la toile !

Retrouvez aussi ce bulletin communal intégralement en couleur, ainsi que toutes les dernières actualités sur le site web de la commune, à l'adresse :

www.muespach-le-haut.fr

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le site et à profiter des services offerts, notamment à la rubrique «Je cherche/Je propose».

Rappels importants

► Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc... Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie. **Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives**

► Guide des démarches administratives :

Pour vous aider dans vos démarches administratives :

Un n° de téléphone : 3939

Une adresse web : www.service-public.fr

► Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

En résumé, vous aurez seize ans :

- en janvier, février, mars : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de mars,
- en avril, mai, juin : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de juin,
- en juillet, août, septembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de septembre,
- en octobre, novembre, décembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de décembre.

Cette inscription n'a aucun caractère automatique, vous devez faire la démarche de vous présenter en mairie.

► Quête pour la recherche contre le cancer

Cette année encore la population de Muespach-le-Haut s'est montrée généreuse, nos quêteuse, Mesdames Georgette FOUARD, Francine GOETSCI et Christine HAEGI ont récolté 4 653,30 €. Au nom du Comité Départemental de la Ligue, un grand merci à la population et aux bénévoles qui œuvrent pour lutter contre le cancer.

Réagir face à la canicule

► COMMENT AFFRONTER LA CANICULE ?

Protégez-vous de la chaleur

- Évitez les sorties et activités intenses (sports, jardinage, bricolage,...) aux heures les plus chaudes (11h-17h).
- Si vous devez sortir, restez à l'ombre et portez des vêtements légers (en coton), amples et de couleur claire.
- Fermez les volets et rideaux des façades exposées au soleil, la nuit ouvrez-les et provoquez des courants d'air

Rafrâchissez-vous

- Restez à l'intérieur de votre domicile, dans les pièces les plus fraîches.
- Si vous ne disposez pas de pièces fraîches dans votre domicile, passez au moins deux heures par jour dans un endroit climatisé (grand magasin, cinéma,...).
- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou bain frais, sans vous sécher.

Buvez et continuez à manger

- Buvez sans attendre d'avoir soif, au moins un litre et demi d'eau par jour.
- Évitez les boissons alcoolisées, avec de la caféine (café, thé, colas) ou trop sucrées.
- Mangez de façon habituelle en privilégiant les fruits et les légumes (sauf en cas de diarrhée).

Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien

- Surtout si vous suivez un traitement ou ressentez des symptômes inhabituels.

Pensez à aider les personnes dépendantes (nourrissons et enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes souffrant de troubles mentaux)

- Prenez régulièrement de leurs nouvelles en les appelant, en leur rendant visite
- Proposez-leur régulièrement à boire même sans demande de leur part

► QUELS SONT LES RISQUES LIÉS A LA CHALEUR ?

Les crampes de chaleur : crampes musculaires apparaissant surtout si on transpire beaucoup lors d'activités physiques exigeantes.

L'épuisement dû à la chaleur : survient après plusieurs jours de chaleur, se manifeste par des étourdissements, faiblesse et fatigue, insomnie ou agitation nocturne inhabituelle.

Il faut :

- cesser toute activité et se reposer dans un endroit frais
- ne pas entreprendre d'activités exigeantes pendant plusieurs heures
- boire des jus de fruits légers ou une boisson énergétique diluée d'eau
- consulter un médecin si les symptômes s'aggravent

Coup de chaleur : c'est un problème grave qui peut s'avérer fatal sans soins rapides. Le corps n'arrive pas à contrôler la température qui augmente vite et peut atteindre et dépasser 40°. Il se manifeste par une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête violents, confusion et pertes de connaissance, éventuellement de convulsions

Il faut :

- Demander une assistance médicale au plus vite : appeler le 15
- En attendant : placer le sujet à l'ombre et le refroidir en l'aspergeant d'eau froide et en le ventilant ou bien donner une douche froide ou un bain frais.

Il y
a toujours autour
de nous une personne âgée
isolée qui peut être dans une situation d'inconfort, voire en danger
à cause de la chaleur !
Relayez ce message autour de
vous !



Maltraitance aux personnes âgées et handicapées : des situations sans doute plus fréquentes que l'on ne croit? La maltraitance des personnes âgées est restée jusqu'à une période récente un phénomène méconnu, voire nié, ne faisant l'objet d'aucune étude.

Pourtant, la maltraitance des personnes âgées et/ou handicapées existe, mais elle reste secrète, tabou et invisible: on n'ose pas y croire; on n'en a pas forcément conscience, on en est témoin mais on ne sait pas y faire face ou on ne sait pas à qui en parler...

La maltraitance, la violence, qu'elle soit psychologique ou physique, vient le plus souvent, quand les « mots » ne peuvent être dits : par peur de blesser, pour protéger, par épuisement, par souffrance de voir l'être aimé changer...

Que ce soit dans le secret des familles ou en institution, entre l'aidant (familial ou professionnel) et la personne âgée, sans qu'on en soit forcément conscient, on peut facilement glisser dans un comportement de victime ou de persécuteur.

Alors, comment faire? Depuis 1995, l'antenne régionale ALMA propose une écoute anonyme qui permet de libérer la parole, de s'apaiser, de voir autrement la situation et de trouver l'aide dont a besoin, en toute confidentialité et de manière anonyme si besoin.

Si vous êtes confronté(e) ou témoin d'une situation de ce type qui concerne des personnes âgées ou en situation de handicap, contactez le **03.89.43.40.80**. Une écoute bienveillante et anonyme vous conseillera et orientera.

Ne restez pas seuls face à ces éventuelles difficultés, briser le silence est souvent le premier pas pour s'en sortir.

Naissances

Nathanaël NAEGELY - le 31 janvier à Altkirch
8a rue des noyers

Maxime NOEPPÉL - le 11 février à Saint-Louis
44 rue de Bâle

Soan RICHERT - le 24 février à Altkirch
24 rue Saint-Georges

Alicia DUSSOURT - le 11 avril à Altkirch
14 rue de la diligence

BENJAMIN MEYER - le 17 mai à Altkirch
9a rue de la forge

Mariages

Martin HOUSENCROFT et Mireille MATHIER
le 2 mars à Muespach-le-Haut

Emmanuel BISEL et Nicole MICHELIZZA
le 22 juin à Muespach-le-Haut

Les grands anniversaires

Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	85 ans
Le 7 août	Madame GROELL Mathilde	88 ans
Le 12 août	Madame SPINNHIRNY Lucie	85 ans
Le 24 août	Madame HELL Jeanne	90 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	86 ans
Le 28 septembre	Monsieur SCHOLLER Louis	89 ans
Le 2 octobre	Madame BOHRER Marthe	94 ans
Le 5 octobre	Monsieur STEHLIN Fernand	81 ans
Le 7 octobre	Madame SCHLEGEL Yvonne	80 ans
Le 13 octobre	Madame DAVAL Louise	88 ans
Le 28 octobre	Madame RIFF Marie	88 ans
Le 9 novembre	Madame HAEFFLINGER Alice	85 ans
Le 16 novembre	Monsieur GOEPFERT Robert	89 ans
Le 18 novembre	Monsieur GROELLY Marcel	89 ans
Le 26 novembre	Monsieur MOTSCH Claude	84 ans
Le 11 décembre	Madame HEMMERLIN Odile	88 ans
Le 20 décembre	Madame WIEDMER Marthe	103 ans

« Le Multi-Accueil Ill aux Trésors »



Le Multi-Accueil «Ill aux Trésors» est un lieu d'accueil des enfants âgés de deux mois et demi à 3 ans. C'est une crèche et une halte-garderie. Nous accueillons des enfants d'une demi-journée par semaine à 5 jours complets par semaine en fonction des souhaits des parents. Le Multi-accueil est situé sur la commune de Muespach-le-haut.

Il accueille en priorité les familles habitant sur le secteur de la Communauté des Communes Ill et Gersbach, c'est-à-dire les habitants de Durmenach, Grentzingen, Muespach, Muespach-le-Haut, Roppentzwiller, Ruederbach, Steinsoultz, Waldighoffen et Werentzhouse.

Le Multi-accueil est composé de 3 unités de vie :

- **L'unité de vie «des Moussaillons»**, dit l'unité de vie des bébés accueille jusqu'à 12 bébés par jour âgés de deux mois et demi à 16 mois. Les bébés apprennent peu à peu à se déplacer librement dans l'unité de vie pour aller chercher un hochet, un jeu. Le personnel aura à cœur de respecter le rythme veille-sommeil de l'enfant ainsi que son rythme alimentaire propre.
- **L'unité de vie «des Matelots»**, dit l'unité de vie des moyens accueille douze enfants de 16 mois à 2 ans. L'enfant commence à marcher. Ses journées au Multi-accueil commencent à se rythmer par des moments de jeux libres, des petits moments d'activités courtes (10mn : jeux de manipulation, de transvasement, de matière, pâte à modeler, peinture aux doigts) des moments de repas (collations, déjeuner et goûter) et des moments de repos.
- Enfin, **l'unité des vie «des Pirates»**, dit l'unité de vie des grands accueillent douze enfants de 2 à 3 ans. Cette unité correspond à la dernière année d'accueil avant l'entrée à l'école maternelle. Des moments d'activités diverses sont proposés tous les jours : Activité manuelle, dessin libre, peinture, expression corporelle, jeux symboliques (poupées, dinette, garage), musique, marionnettes, danse, rondes, relaxation, découverte de livres, parcours moteur à l'intérieur ou à l'extérieur.

Le Multi-accueil pratique les tarifications Caf, déplafonné. Le tarif d'accueil de l'enfant se calcule en fonction des revenus N-2 des deux parents.

Ainsi, un couple avec un enfant résidant à Steinsoultz ayant 4 000 € de revenus mensuels (total des salaires et assimilés) en 2011 aura un tarif horaire de : $4\,000 \times 0,06\% = 2,40$ € de l'heure.

Si cet enfant vient au Multi-accueil du lundi au jeudi de 8 h à 17 h, soit 36 h par semaine, la famille aura une facture mensuelle de : $2,40 \times 36 \times 4 = 345,60$ € par mois.

La famille peut déduire de ses impôts la moitié des frais de garde annuels. **Elle paye uniquement son tarif horaire.** Les soins d'hygiène, couches, crème contre l'érythème fessier, ainsi que l'alimentation de l'enfant (Lait 1er âge, lait 2ème âge, petits pots, collation, déjeuner, goûter en mixés ou en morceaux) sont compris dans le tarif horaire.

Des professionnels de la petite enfance (des Aides Maternelles, titulaires du CAP Petite enfance, des Auxiliaires de Puériculture, des Educatrices de jeunes enfants, et une Infirmière) constituent l'équipe s'occupant de la prise en charge quotidienne des enfants accueillis.

Pour la rentrée de septembre 2013, il reste des places disponibles au Multi-accueil, notamment dans l'Unité de vie des Moussaillons. Vous pouvez contacter le Multi-accueil, en demandant Madame Walgenwitz ou Madame Bornert au 03 89 68 76 26, pour de plus amples renseignements.

Multi Accueil « Ill aux trésors » - 2 rue du Stade - 68 640 MUESPACH LE HAUT

Tél. : 03.89.68.76.26 - e-mail : multiaccueil@illetgersbach.fr



FC MUESPACH : la montée en D1, enfin !

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le FC Muespach, ses membres et ses dirigeants ont vécu avec une intensité toute particulière cette fin de saison 2012-2013. Avec d'une part les festivités du 50^e anniversaire couplées avec l'inauguration des nouvelles installations et l'organisation de la finale de la coupe du Crédit Mutuel Secteur Sundgau et d'autre part une fin de saison sportive prometteuse puisque la montée en D1, jamais réalisée auparavant, était à portée de main pour l'équipe fanion.

Un demi-siècle, ça se fête !

Les festivités du 50^e anniversaire se sont déroulées sur trois journées, tout au long du week-end de la Pentecôte.

Après un premier match amical entre l'équipe fanion du FC Muespach et une sélection du canton de Ferrette, le samedi après-midi était consacré à la partie officielle : c'est d'abord M. le curé SMOTER qui a procédé à la bénédiction des lieux. Les discours se sont ensuite succédés, du président du club au délégué de la LAFA en passant bien évidemment par les maires des deux Muespach et le conseiller général.

Les dirigeants et bénévoles les plus méritants ont été honorés par la ligue, en fonction du nombre d'années «de service» des uns et des autres et des fonctions qu'ils assurent au sein du club.

Après le vin d'honneur concluant traditionnellement ce type de cérémonie, la fête s'est poursuivie à la salle communale pour les membres du FC Muespach et leurs sympathisants, sous la forme d'une soirée de gala qui a tenu toutes ses promesses, aux dires de tous ceux qui y ont participé.

Le dimanche a vu se succéder sur le terrain synthétique la quasi totalité de l'effectif du club, des plus petits au plus âgés. Ce sont en effet les pitchounes et débutants qui ont ouvert le feu à 10 h déjà et la journée - sportive - s'est terminée en fin d'après-midi par une rencontre de super-vétérans opposant deux équipes composées d'anciens joueurs du club et de délégués du conseil de la communauté de communes Ill et Gersbach.

Tous, jeunes et moins jeunes, ont pu profiter d'une belle journée de fête dans une excellente ambiance sur et autour du terrain.

Le lundi était consacré aux finales de la coupe du Crédit Mutuel. En rencontre de lever de rideau, les U15 féminines

de l'US Hésingue étaient opposées à leurs homologues de Wintzfelden-Osenbach. Au terme d'un match de très bon niveau au cours duquel ces demoiselles ont fait étalage de tout leur talent, ce sont les frontalières qui ont coiffé sur le poteau leurs adversaires du jour.

La grande finale opposait le FC Hirtzbach au FC Hegenheim. A l'issue d'une rencontre fertile en buts, c'est Hirtzbach qui est reparti avec le trophée.

Une montée loupée ? Finalement non !

L'organisation des festivités étant fort bien réussie de l'avis unanime, restait à remporter l'autre challenge, sportif, celui-là.

L'équipe fanion était en effet à deux matchs de la montée. Ayant déjà utilisé à maintes reprises ses jokers au cours de la saison, elle n'avait quasiment plus droit à l'erreur. Le premier acte fut exemplaire, avec la victoire sur le leader Folgensbourg. Muespach passait ainsi tête au classement et un résultat nul lors du dernier match à Wittersdorf suffirait pour assurer l'accession en 1^{ère} division. «Aurait suffi» faut-il dire, car malheureusement le FCM ne se montra pas du tout à la hauteur de l'enjeu et laissa à l'adversaire du jour la joie de fêter la montée.

Une déception vite oubliée

La désillusion fut dure à encaisser mais tout le monde se remit au travail ; il y a toujours une nouvelle saison à préparer ! Et c'est à l'issue d'une réunion de comité que la bonne nouvelle est tombée : en raison du forfait d'une équipe au niveau supérieur, une place s'est libérée et le FC Muespach accède à la D1 en qualité de meilleur 3^e.

Un nouveau départ

Toutes les conditions sont donc réunies pour que cette année du 50^e anniversaire, conjuguée à cette réussite sportive inespérée, marque réellement un nouveau départ.

Dans ce contexte, l'arrivée d'un technicien qualifié en tant que conseiller sportif et entraîneur des seniors doit être un signal fort à l'attention des joueurs et des bénévoles, la preuve, s'il en faut, de l'ambition affichée par le club qui, plus que changer de division, veut franchir un palier pour changer de catégorie et, de «petit club sympathique» devenir un grand club. Il en a certainement les moyens... pourvu que tous partagent ces mêmes ambitions et s'investissent en conséquence.

Les Chanteurs de l'Amitié

La Chorale Sainte Cécile de Muespach et les Chanteurs de l'Amitié de Muespach-le-Haut avaient l'honneur de participer au concert des Chefs de Chœur de la classe de direction de chœur du conservatoire de Strasbourg sous la direction de notre jeune et dynamique directeur Guillaume ÜBERSCHLAG, le 19 juin 2013.

L'enseignement de la direction de chœur au Conservatoire offre trois possibilités :

- le cursus de direction de chœur (6 ans maximum)
- le cursus court de direction de chœur (4 ans maximum)
- l'Unité de valeur d'Initiation à la direction de chœur (2 ou 3 ans)

L'objectif de ces enseignements est de former les chefs de chœur à la fois dans un souci de compétence et d'exigence techniques et artistiques, et dans un esprit de réflexion permanente et d'ouverture.

L'ensemble du cursus est constitué d'une part d'un tronc commun de cours réguliers, d'autre part d'unités de valeurs complémentaires.

Le tout est régulièrement complété par des master-classes et autres événements extérieurs.

Cette formation entretient un rapport privilégié avec différents aspects de la pratique chorale, au Conservatoire de Strasbourg, avec la Mission Voix Alsace ou avec d'autres établissements.

Le travail de technique vocale est constant pour le chef de chœur, qui doit être capable, non

seulement de connaître et d'utiliser sa propre voix, mais également d'écouter, de corriger et de faire travailler celle des autres.

Un atelier collectif de technique vocale regroupe les chefs de chœur et leur permet d'aborder avec un professeur de chant, les problématiques de la formation vocale. Cette réflexion est complétée par la participation régulière des étudiants aux projets des chœurs du Conservatoire.

A cette occasion notre Directeur Guillaume ÜBERSCHLAG a fait l'objet d'une évaluation de son travail technique de direction réalisé au sein de nos deux chorales réunies.

Strasbourg.eu
Les ensembles

Concert des chefs de chœur

Marie Baumgartner, Claire Donat, Clotilde Gaborit,
Mathilde Mertz, Benoit Rameau, Ann-Lise Rosio,
Guillaume Ueberschlag
dirigent

Chorales des classes de formation musicale du Conservatoire
Polymnie, Chœur-atelier de la classe de direction de chœur du Conservatoire
Chorale Sainte-Cécile de Muespach / Les chanteurs de l'Amitié
Multicordes / Ensemble vocal De-ci de-là / Cantallia / Pelicanto

Mercredi 19 juin 2013 à 20h
Eglise Protestante du Neudorf
144 route du Neudorf Strasbourg

Classe de direction de chœur
du Conservatoire

conservatoire

Madame Marthe GRAFF a soufflé les 80 bougies de son gâteau d'anniversaire le 25 mai.



Le 5 juin, Madame Jeannette METZGER a fêté ses 85 ans, entourée de ses très nombreux enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Madame Jeannette HUMMEL a eu la joie de fêter son 80^e anniversaire le 27 juin.



Calendrier des manifestations 2013

- 
- 2 août Don du sang à Muespach
 - 7 septembre Tartes flambées (Sapeurs pompiers)
 - 22 septembre Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
 - 6 octobre Fête de la choucroute (Conseil de fabrique)
 - 16 octobre Don du sang à Muespach-le-Haut
 - 3 novembre Carpes frites (FC Muespach)
 - 16 novembre Loto de Terre des Hommes Alsace (TDHA)
 - 1^{er} décembre Fête de Noël des Aînés